



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT
MIXTE POUR LA RESTAURATION DU LAMBON
ET DE SES AFFLUENTS (SYRLA) -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
VILLE DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 22 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

SECRETARIAT GENERAL

**ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT MIXTE POUR LA
RESTAURATION DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS (SYRLA) -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 12 octobre 2009, le Conseil municipal a approuvé le principe de création du Syndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA), ainsi que le projet de statuts.

L'arrêté de création du SYRLA ayant été pris, il convient aujourd'hui de désigner les représentants de la Ville de Niort au sein du comité syndical.

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner 6 titulaires et 2 suppléants pour siéger au sein du comité syndical.

Il a été procédé à cette désignation à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Ont été désignés à la majorité :

Titulaires : - Geneviève GAILLARD
- Chantal BARRE
- Gaëlle MANGIN
- Nicole GRAVAT
- Michel PAILLEY
- Jérôme BALOGE

Suppléants : - Bernard JOURDAIN
- Amaury BREUILLE

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD